

Bourg en Bresse, le 29 septembre

Objet : **Informations. Si votre enfant est cas contact COVID-19**

1. Conformément aux consignes ministérielles, **les élèves qui seront identifiés comme cas contacts à risques** (en cas de cas positifs au collège) **seront contactés par nos services après la réalisation du contact tracing.**
 - Pour les élèves **non vaccinés (Risque élevé)** : ils effectueront immédiatement un test de dépistage et 7 jours de quarantaine à compter du dernier contact. Si le test est négatif, poursuite de la quarantaine jusqu'à la réalisation d'un 2^{ème} test au bout de 7 jours. Si test à nouveau négatif, retour au collège sur présentation d'une attestation sur l'honneur.
 - Pour les élèves **vaccinés (Risque modéré)** : Attestation sur l'honneur à fournir sans délai. Ils effectueront immédiatement un test de dépistage. Si test négatif poursuite des cours en présence avec de nouveau un test à J7.
 - Pour les élèves **ayant eu le Covid dans les 2 derniers mois (Risques négligeables)** : Attestation à fournir dès l'annonce du cas positif) : poursuite normale des cours sauf si apparition de symptômes.
2. Si votre enfant a été en contact rapproché sans le masque avec une personne positive sans que nous en ayons connaissance il doit vous en informer, s'isoler et se faire tester rapidement.
3. A tout moment **si votre enfant est testé positif vous devez l'isoler pendant 10 jours au minimum et informer l'établissement pour rechercher les élèves cas contact.**
Un deuxième test devra être réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Les attestations sur l'honneur sont disponibles sur l'ENT.

La Principale

Patricia LAMOINE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

demeurant :

.....

.....

représentant légal de :

Classe :

atteste sur l'honneur que

☐ le résultat du test RT-PCR ou antigénique réalisé leest négatif

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à,
le

Signature